



**DELIBERATION  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS MORCENAIS  
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025**

<b>Délégués en exercice : 22</b>	<b>Délégués présents : 12</b>
<b>Délégués Excusés : 9</b>	<b>dont Pouvoirs : 4</b>
<b>Délégués absents : 1</b>	<b>Votants : 16</b>

**Date convocation : 04 SEPTEMBRE 2025**

**Secrétaire de Séance : Monique DUVIGNAU**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de septembre, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 04 septembre 2025.

**Présents :**

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir d'Anaïs FROUSTEY) - Paul CARRERE (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Isabelle CANTEGREIL (+ pouvoir de Yannick VILLATORO - Daniel BIREMONT (+ Pouvoir de Daniel BIREMONT) –  
- Hélène COUSSEAU - Martine GASTON - Michel DOURTHE - Didier PLANCKE  
- Jean-Luc DUBROCA — Nicole DUCOUT — Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Anaïs FROUSTEY a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY  
Claude LABORDE a donné pouvoir à Paul CARRERE  
Yannick VILLATORO a donné pouvoir à Isabelle CANTEGREIL  
Christelle GUILHEMSAN a donné pouvoir à Daniel BIREMON

**Absent excusé :** Marc GAILLARD - Nathalie MOMEN - Rose-Marie ABRAHAM - Roxanne OLIVIER - Frédéric PRADERE – Anaïs FROUSTEY – Claude LABORDE – Yannick VILLATORO – Christelle GUILHEMSAN

**Absent :** Luc SCOGNAMIGLIO

**N° 105 /2025**

**OBJET : Approbation de l'ordre du jour séance du 10 septembre 2025**



## **N° 105 /2025**

### **OBJET : Approbation de l'ordre du jour séance du 10 septembre 2025**

Monsieur le Président propose de retirer le point 1.1 «Convention d'objectifs et de financement dédiée au fonctionnement des ludothèques » de l'ordre du jour donne lecture de lecture de celui-ci ainsi modifié aux délégués du conseil de la Communauté de Communes du Pays Morcenais :

#### **I – ADMINISTRATION GENERALE**

1. Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement Pilotage de projet de territoire-Chargé de coopération CTG.

#### **II – FINANCES**

1. Participation statutaire aux opérations du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels Landais – Site d'Arjuzanx.
2. Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2025.
3. Financement du poste de chef de projets « Petites Villes de demain 2025 ».

#### **III – PERSONNEL**

- 1 Mise à disposition d'un chargé de travaux voirie et réseaux divers de la Communauté de Communes du Pays Morcenais à la Commune de Morcenx-la-Nouvelle.

#### **IV – URBANISME**

1. AVENANT n°01 Convention d'assistance administrative et technique à maîtrise d'ouvrage pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUIH) avec l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales (ADACL).
2. Décision relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale sur le projet de modification n°2 du PLUiH.

#### **V – MEDIATHEQUE**

1. Contrat de cession du droit de représentation : « Figure(s) de l'art » en la présence Isabelle Beccia, historienne d'arts des musées de Bordeaux.
2. Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Hop ! hop ! hop ! dans les bois ».
3. Contrat de cession du droit de représentation du P'tit aparté sur : « Bernard Manciet, un dider de huec ».
4. Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Tempi Temtoa ».
5. Contrat de cession du droit de séance : Aux manettes : « Bornes arcades ».

#### **VI – LUDOBUS**

1. Prestation La brigade à Roulettes.
2. Prestation Robobrick.
3. Prestation Conférence FM2J (Centre national de Formation aux Métiers du Jeu et du Jouet).



## VII – QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

- Décision du Président N° 13 DIA sur les communes de Morcenx-la-Nouvelle – Ygos Saint Saturnin – Onesse-Laharie.
- Décision du Président N° 14 : Attribution marché « Elaboration d'un Plan Climat Air Energie ».
- Décision du Président N°15 : Approbation de l'avenant 02 portant prolongation de la durée du marché de modification 01 du PLUiH.

Le conseil communautaire à l'unanimité

APPROUVE l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus.

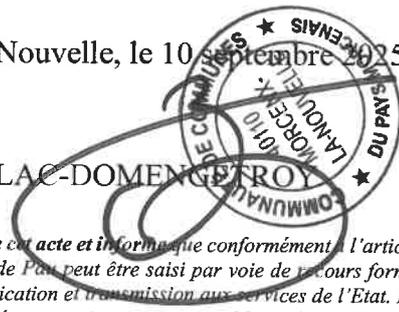
Le secrétaire de séance

Monique DUVIGNAU

Morcenx-la-Nouvelle, le 10 septembre 2025

Le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGEFROY



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>*

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le 12/09/2025

ID : 040-24400691-20250910-2025DELIB105-DE

